

Lettre de la Légation luxembourgeoise à Bruxelles à Joseph Bech (Bruxelles, 28 juillet 1948)

Légende: Le 28 juillet 1948, la légation luxembourgeoise à Bruxelles informe Joseph Bech, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, des derniers développements de la question royale qui déchire la Belgique.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Ministère des Affaires étrangères. Relations internationales. Question royale belge, AE 4288.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_la_legation_luxembourgeoise_a_bruelles_a_joseph_bech_bruelles_28_juillet_1948-fr-4a994541-8945-4af9-bad4-5e51b169d026.html

Date de dernière mise à jour: 14/09/2012

Lettre de la Légation luxembourgeoise à Bruxelles à Joseph Bech (Bruxelles, 28 juillet 1948)

LEGATION DE LUXEMBOURG

Bruxelles, le 28 juillet 1948.

Le Ministre du Luxembourg à Bruxelles
à
Son Excellence Monsieur Joseph BECH
Ministre des Affaires Etrangères
à Luxembourg.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que la question royale semble sur le point de trouver une solution.

Il est vrai que le Parti Socialiste Belge vient de qualifier à nouveau d'irrévocable la position prise par sa note du 22 juillet 1947, qui vient d'être reproduite textuellement par une partie de la presse (cf. extrait joint du Soir du 21.7.48). Il est vrai encore que le Parti Libéral maintient sa position de principe.

Mais la solution suivante serait en voie de formation:

La motion P.S.C. tendant à une consultation populaire sur la question royale serait appuyée, en vue de sa prise en considération, par un certain nombre de Libéraux.

Le Roi serait prêt à abdiquer, à condition d'être préalablement réhabilité.

Il remettrait son abdication au Premier Ministre.

A un moment donné il rentrerait en Belgique – ce qui impliquerait une réhabilitation – et l'abdication formelle interviendrait quelques semaines ou mois plus tard.

[signature]